

APPRENDRE A PILOTER

Le vol à voile est accessible à tous à condition de satisfaire à une visite médicale effectuée chez un médecin agréé.

Il faut être âgé d'au moins 16 ans pour obtenir le Brevet de Pilote Planeur, mais 15 ans suffisent pour pouvoir être « lâché », c'est-à-dire voler seul à bord d'un planeur

La formation est assurée par des instructeurs brevetés d'état et il faut compter en moyenne environ 20 heures pour pouvoir être lâché.

Une fois lâché il vous faudra :

2 heures de vol seul(e) à bord dont un vol d'au moins une heure.
10 atterrissages.
Satisfaire à un examen théorique.

Et vous obtiendrez votre Brevet de Pilote Planeur

Une fois le brevet de pilote acquis, vous pourrez obtenir au fur et à mesure de votre progression les différents brevets de performance D, E, F